

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 26 SEPTEMBRE 2016

Convocation du 22 Septembre 2016

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, GILLES Frédéric, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusés : Mmes FERRARY Claire, RIOULT Céline, et LEVALLOIS Nathalie.

Secrétaire de séance : M. HEURTEVENT Mickaël



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du 19 juillet 2016.

I. HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

Mme le Maire fait un rappel des horaires actuels d'ouverture au public. Considérant la fréquentation très faible du créneau du mercredi après-midi, Mme le Maire propose de modifier les horaires comme suit :

- Lundi : 10H00 – 12H00
- Mercredi : 10H00 – 12H00
- Vendredi : 16H30 – 18H30
- Samedi : 10H00 – 12H00

- Horaires d'été + vacances scolaires (zone B):
Ouverture tous les jours de 10H à 12H (sauf le samedi et dimanche)

Fermeture annuelle de 10 jours entre Noël et le 1^{er} janvier.

Après délibération, le Conseil Municipal valide les horaires d'ouverture au public comme ci-dessus à partir du 1^{er} octobre 2016.

II. SYNDICAT SDeau : Désignation de délégués

Dans le contexte de la loi NOTRe, le SMP de la Côte des Isles, les SIAEP de Portbail et de la Scye et la commune de Barneville-Carteret ont décidé de transférer la totalité de leurs compétences « eau potable » au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31/12/2016 et de constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun au sein du SDeau50, échelon opérationnel du SDeau50 pour l'exercice de la compétence production / distribution.

Afin de mettre en place la nouvelle gouvernance du SDeau50, la commune de Denneville, en tant que membre, doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Côte des Isles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne :

- Délégué titulaire : Alain LANGLOIS
- Délégué suppléant : Alain JEAN

III. SALLE DE CONVIVIALITÉ:

Mme le Maire signifie que les travaux sont bien engagés (plafond et portes d'accès terminés). Cependant, du fait de l'alternative de pouvoir diviser la salle en deux parties par une cloison amovible, Mme le Maire signale que les normes de sécurités imposent l'ouverture de deux issues de secours.

Un devis complémentaire pour répondre à ces contraintes sera demandé : caractéristiques des portes : 1,40 m large / barre anti-panique / poignées extérieures / vitrage clair en partie haute.

M. HAMET, architecte mandaté par la commune, est chargé de déposer la Déclaration Préalable ainsi que les demandes d'autorisation accessibilité et sécurité en rapport avec ces nouvelles ouvertures.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 26 septembre 2016

Les travaux de mise en accessibilité de cette salle sera faite en même temps que la salle Saint-Héliér.

Prévoir le changement de l'évier et du chauffe-eau.

IV. REPAS DES AINÉS :

Mme le Maire indique que la date est fixée au dimanche 13 novembre 2016. Prix du repas = 28 €

Les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour solliciter l'Hôtel des Pins pour une prestation fixée à 26 €/pers. comprenant : Toasts apéro / Entrée / Plat / Boissons et café.

Le dessert sera fourni par la boulangerie « Au P'tit Bonheur ».

Le service sera assuré par des jeunes bénévoles de la commune.

Les Conseillers sont favorables pour qu'une animation musicale soit prévue.

V. CIMETIÈRE :

Mme le Maire présente les propositions pour la réfection des deux portails du cimetière du bourg :

→ Ferronnerie PICARD DUBOSCQ (Gouville sur Mer) = 6 600,00 € TTC

→ Marc FLAUX (Hémevez) = 5 244,00 € TTC

Correspondant au sablage, réfection des motifs détériorés, traitement anti corrosion par galvanisation à chaud et finition par peinture thermolaquée. La différence de prix du premier devis se justifie par la fabrication d'un gabarit ; non indispensable dans ce cas de figure.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le second devis avec finition peinture gris, pour un montant de 5 244,00 € TTC.

Mme le Maire rappelle que la restauration du mur et des potilles sera réalisé par l'entreprise GOSSELIN.

VI. CRÉANCES EN NON-VALEUR :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 07 septembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

> DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 158 de l'exercice 2012, objet : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite pour un montant de : 8,25 €

- n° 279 de l'exercice 2014, objet : Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite pour un montant de : 23,04 €

> DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire signifie que l'enquête Publique se déroulera du 07 octobre au 08 novembre 2016. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête publique pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 7 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi 18 octobre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 27 octobre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 8 novembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 00

Observations à prendre en compte :

⇒ Zone de conchyliculture : réaliser une Orientation d'Aménagement Programmée.

⇒ Village La Planche – La Mare : définir la délimitation du village de la Planche. Rue de la Mare à classer en zone Agricole (extension limitée).

⇒ Camping : classement et réaliser une Orientation d'Aménagement Programmée.

⇒ Zones Agricoles (A et N) : réaliser des annexes contiguës.

⇒ Disposer les moyens pour attirer les primo-accédants et jeunes ménages.

Commerces de la Plage : Mme le Maire indique que les travaux d'accessibilité aux abords du local sont en cours d'être terminés. A suivre le ré-agencement de l'intérieur des sanitaires publics.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 26 septembre 2016

Eaux Pluviales : M. LANGLOIS rapporte que la propriété, située 76 rue André Pelca, est l'objet d'inondations importantes au niveau du garage, par eaux de ruissellement provenant de la Rue du Sud par temps de fortes précipitations. Après s'être rendu sur place avec les membres de la commission *Travaux & Voirie*, M. LANGLOIS propose la réalisation d'une tranchée d'écoulement partant vers Saint-Rémy-des-Landes, au-delà de la dernière propriété située en front de mer. La solution de rejoindre le réseau d'eaux pluviales existant rue André Pelca, à l'intersection de la rue de la Gamburie, semble demander des contraintes techniques plus onéreuses du fait d'une pente naturelle inversée. Faire réaliser un relevé topographique de cette section.

Bouge avec Léo : Mme le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association pour couvrir les charges des agents de sécurités dans cadre du spectacle organisé à l'espace culturel Les Pieux le samedi 1^{er} octobre 2016. Considérant que la commune a déjà pris en charge ce type de frais cette année par rapport à la mise en place de mesures de sécurité exceptionnelles dictées par les services préfectoraux, le Conseil Municipal donne une suite favorable à cette demande.

Divers : Mme le Maire rapporte l'état désastreux du stade municipal suite au dernier passage des gens du voyages. Après concertation, les Conseillers suggèrent, à l'avenir, d'envisager l'édification d'un talus à l'entrée principale du terrain, pendant la saison estivale, afin d'éviter toutes intrusions.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*